

090817

Quads en Ville

Question de Monsieur le Conseiller Etienne Knoops

Un certain nombre de grands villes s'inquiètent de la circulation de ces véhicules sur leur territoire.

Personnellement, j'ai souvent été étonné de voir et ... d'entendre ces quads pétarader et rouler en centre-ville (même au bd Tirou) à des vitesses bien supérieures au 50.

J'aimerais savoir si des verbalisations pour bruit (échappement libre) ou vitesse excessive ont été effectuées par notre Police. Si vous disposez de chiffres, je serais intéressé à les connaître.

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Jean-Jacques Viseur

En ce qui concerne les quads en milieu urbain, actuellement une étude sur le sujet était menée par le Secrétaire d'Etat à la Mobilité.

En effet, depuis plusieurs années, on assiste effectivement en Région wallonne à une augmentation significative de la circulation des quads sur la voie publique et ce à côté de leur usage à vocation purement sportive.

L'utilisation des quads comme mode de déplacement emporte en effet, par les nuisances sonores qu'ils occasionnent, des conséquences préjudiciables pour la tranquillité des habitants.

Par ailleurs, ils constituent une source de danger pour les autres usagers notamment par l'inexpérience de certains conducteurs.

Les communes sont cependant actuellement désarmées pour prendre des mesures adéquates.

Notamment, l'absence de panneau de signalisation dans le Code de la Route (qui est une matière fédérale) leur permettant de concrétiser un règlement complémentaire de circulation routière interdisant la circulation des quads sur certaines voiries.

Des verbalisations ont déjà, bien entendu, été réalisées par les services de police.

	2008	2009 (situation au 24/08/09)
SAC-Bruit	0	1
PVA- Documents	8	13
PI	7	11
PI-Excès Vitesse	6	1
PV	11	16
PV-Excès Vitesse	2	4

Une campagne répressive a été programmée en fonction des autres activités des services de police durant les mois de juillet à septembre 2009 tant en intra-muros que dans la périphérie.

Cette campagne étant actuellement en cours, il est donc difficile de donner les résultats de ces contrôles réguliers. Ils devraient, toutefois, pouvoir être présentés de manière complète en octobre.

Les services de police constatent d'ores et déjà de faibles résultats en matière de verbalisation des quads. En effet, les chances pour les services de police de rencontrer et ensuite d'intercepter ce type d'engin sont assez faibles.

Suite à la circulaire du Procureur du Roi en matière de poursuite obligeant à considérer les facteurs telles que

l'appréciation des risques en fonction de la densité de la circulation, des circonstances atmosphériques, de la vitesse mais également des chances de succès et de l'enjeu de la poursuite, il n'est pas toujours possible d'intercepter ce type de véhicule qui prend la fuite. Il n'y a pas en effet de proportionnalité entre le risque à prendre pour l'interception et la nature de l'infraction à l'origine de la décision de se soustraire au contrôle.

Force est de constater d'une part, que les conducteurs de genre de véhicule prennent parfois des risques incommensurables afin de se soustraire au contrôle et d'autre part, que les risques que les forces de police font peser sur la population lors de telles poursuites, ne peuvent être considérés.

De plus, lorsque le quad intercepté répond aux prescriptions techniques prévues par le législateur, il ne sera pas possible de l'interdire à la circulation sauf s'il n'est pas valablement assuré ou immatriculé.

L'absence de législation en la matière complique donc les choses. Il n'existe pas de possibilité d'interdire la circulation de tels engins en centre ville étant donné qu'il n'existe aucun signal d'interdiction pour ce type de véhicule.

Toutefois, une possibilité existe sur base du décret « LUTGEN » mais uniquement pour interdire ou autoriser l'organisation de ballades en quad en forêt voire également dans certaines communes rurales lors du passage de tels cortèges.

En conclusion, ce phénomène est difficilement quantifiable.

Quoi qu'il en soit ; les services de police poursuivent leurs surveillances répressives et restent attentifs à cette problématique.